



## Partager une généalogie avec Heredis

La fonction « **Partager sur le réseau local** » permet de transférer, mettre à jour ou sauvegarder votre généalogie sur un autre appareil. Elle est plus performante qu'une sauvegarde manuelle car :

- Seules les données modifiées sont transmises, elle est donc très rapide.
- Vous êtes alerté si une version plus récente de votre généalogie se trouve sur un autre appareil branché sur le réseau local et sur lequel l'application Heredis est ouverte.

Vous pouvez partager votre généalogie entre deux PC, deux Macs ou des appareils fonctionnant sur d'autres plates-formes (PC, Mac, iPhone ou iPad). Pour cela, utilisez votre réseau WiFi.

## Quelles versions de Heredis proposent le partage ?

Le partage est possible entre les machines disposant au minimum de Heredis 2017. Par exemple, vous pouvez partager votre généalogie Heredis 2017 pour Mac avec Heredis 2017 pour Windows (Pro ou Standard). Toutes ces versions sont compatibles avec Heredis iOS (disponible dans l'AppStore) et prochainement avec l'application Android.

## Comment partager une généalogie ?

Après avoir installé une version compatible de Heredis sur toutes vos machines, vous pouvez échanger les données entre vos différents appareils, à deux conditions :

- Le fichier généalogique doit être ouvert sur l'appareil depuis lequel vous lancez le partage.
- Heredis doit être lancé et laissé ouvert sur la page d'accueil sur l'appareil distant.

### Important

Vos appareils doivent être reliés au même réseau WiFi ou Ethernet. Attention, votre iPhone ou votre iPad ne doit pas être relié par fil à votre ordinateur, il faut que le WiFi soit activé.

### Conseil

Ne créez surtout pas manuellement le fichier généalogique sur l'appareil de destination. C'est la fonction de partage de Heredis qui le fera. Il est possible que ce premier partage soit plus long car toutes vos données généalogiques et tous les médias associés au fichier seront transférés. Les partages suivants seront beaucoup plus rapides car seuls les médias ajoutés ou modifiés seront transférés avec vos données vers l'appareil de destination.

## Partager votre fichier depuis un PC ou un Mac



- Cliquez sur le bouton **Partager** dans la barre d'outils ou sélectionnez le menu Fichier > **Partager sur le réseau local**.

Heredis ouvre une fenêtre de partage et affiche la liste des appareils connectés à votre réseau local et sur lesquels le logiciel est lancé.

- Choisissez un appareil disponible dans la liste proposée puis cliquez sur le bouton **Partager** pour lier la généalogie avec l'appareil choisi. L'appareil distant reçoit alors une demande de partage
- Sur l'appareil distant, acceptez la demande de partage. Lors du premier partage, Heredis recopie la totalité des données de la généalogie ouverte ainsi que les médias.

Votre généalogie est désormais liée à deux appareils, l'ordinateur depuis lequel vous avez initié la demande de partage et l'appareil distant sélectionné.



- Faites des modifications et enregistrez de nouvelles données dans votre généalogie depuis l'un des deux appareils liés.
- Ouvrez ensuite cette généalogie sur l'autre appareil. Heredis vous alerte automatiquement qu'une version plus récente de votre fichier est disponible. Dans cette fenêtre, les infos clés du fichier distant sont affichées (dates de modification, nombre d'individus, derniers individus modifiés) et vous pouvez les comparer avec celles du fichier ouvert.

Si vous acceptez de recevoir le fichier modifié, Heredis met à jour la généalogie avec les données saisies ou modifiées sur l'appareil distant. Seules les données généalogiques ou les médias qui ont été modifiés, ou ajoutés seront transmis.

Remarque : Ne faites pas de mise à jour concomitante de votre généalogie sur les deux appareils liés car vous ne pourrez pas conserver les modifications faites des deux côtés. Heredis vous proposera toujours de recevoir le fichier le plus récent. Si vous acceptez de le recevoir, les modifications effectuées sur le fichier le moins récent seront perdues.

Si vous ne souhaitez plus partager votre fichier avec un appareil distant :

- depuis le menu **Fichier > Partager sur le réseau local**, sélectionnez l'appareil
- cliquez sur le bouton **Ne plus partager**.

L'appareil en question ne recevra plus de notifications concernant les mises à jour de cette généalogie.

Vous pourrez à tout moment réactiver ce partage en cliquant à nouveau sur le bouton **Partager**.

Remarque : Pour que les informations puissent être partagées, il faut que le fichier de généalogie soit enregistré.

## **Partager votre fichier depuis l'application mobile Heredis pour iOS**

- Cliquez sur le bouton **Outils** dans la barre d'outils puis sur **Partager sur le réseau local**. Heredis affiche la liste des appareils connectés à votre réseau local et sur lesquels le logiciel est lancé.
- Choisissez un appareil disponible dans la liste proposée puis cliquez sur le bouton **Partager** pour lier la généalogie avec l'appareil choisi. L'appareil distant reçoit alors une demande de partage.
- Sur l'appareil distant, acceptez la demande de partage. Lors du premier partage, Heredis recopie la totalité des données de la généalogie ouverte ainsi que les médias.

Votre généalogie est désormais liée à deux appareils, votre appareil mobile et l'appareil distant sélectionné.

- Faites des modifications et enregistrez de nouvelles données dans votre généalogie depuis l'un des deux appareils liés.
- Ouvrez ensuite cette généalogie sur l'autre appareil. Heredis vous alerte automatiquement qu'une version plus récente de votre fichier est disponible.

Si vous acceptez de recevoir le fichier modifié, Heredis met à jour la généalogie avec les données saisies ou modifiées sur l'appareil distant. Seules les données généalogiques ou les médias qui ont été modifiés, ou ajoutés seront transmis.

Remarque : Ne faites pas de mise à jour concomitante de votre généalogie sur les deux appareils liés car vous ne pourrez pas conserver les modifications faites des deux côtés. Heredis vous proposera toujours de recevoir le fichier le plus récent. Si vous acceptez de le recevoir, les modifications effectuées sur le fichier le moins récent seront perdues.



Sur votre appareil mobile, vous avez modifié par erreur votre généalogie et souhaitez récupérer la version enregistrée sur l'appareil distant :

- Cliquez sur le bouton **Outils** dans la barre d'outils puis sur **Partager sur le réseau**

## **Local**

- Sélectionnez l'appareil distant puis cliquez sur **Recevoir**. Un message d'alerte vous indique que vous allez remplacer le fichier de votre appareil mobile. Si vous cliquez sur Oui, votre fichier sera alors remplacé par la version enregistrée sur l'appareil distant.

Si vous ne souhaitez plus partager votre fichier avec un appareil distant :

- Cliquez sur le bouton **Outils** dans la barre d'outils puis sur **Partager sur le réseau local**, **sélectionnez** l'appareil puis cliquez sur **Ne plus partager le fichier**

L'appareil en question ne recevra plus de notifications concernant les mises à jour de cette généalogie.

Vous pourrez à tout moment réactiver ce partage en cliquant à nouveau sur le bouton **Outils** > **Partager sur le réseau local**.